

DECISION DU PRESIDENT
2024DECISION37

Objet : SLH CONTROL – Devis déploiement du portail usager piscine du Poiré-sur-Vie.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis n° D0704416 du 11/12/2023 de la société SLH CONTROL : 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE, concernant le déploiement du portail usager à la Piscine du Poiré-sur-Vie,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis n° D0704416 du 11/12/2023 de la société SLH CONTROL : 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE, concernant le déploiement du portail usager à la Piscine du Poiré-sur-Vie, pour un montant de 9 000 € HT. La mise en service s'effectuera au plus tard le 1^{er} avril 2024.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 23 février 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.